

REGLEMENT DE JEU SEPHORA <u>JEU KERASTASE – HAIR ROOM SERVICE</u>
--

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

La société Sephora SAS au capital de 78 256 500 euros, dont le siège social est situé 41 rue Ybry 92200 Neuilly-Sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro B 393 712 286, (ci-après l'« Organisateur ») organise un jeu avec obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») du 26 octobre 2026 à 10h00 au 5 novembre 2026 à 23h59 et accessible sur le site internet (à l'adresse URL suivante : <https://sephora.fr>) (ci-après le « Site ») et sur l'App Sephora France.

Ce Jeu est coorganisé avec KERASTASE, société en nom collectif (SNC) au capital social de 130 379 165,00 euros, dont le siège social est situé 30 rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 919 434 894.

Ci-après ensemble désignés l'« Organisateur ».

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Notion de participant (ci-après le(s) « Participant(s) »)

A titre liminaire, il sera rappelé que le présent règlement du Jeu (ci-après le « Règlement ») est consultable gratuitement à tout moment dans les conditions rappelées à l'article 11 des présentes.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), au Luxembourg et à Monaco, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Il est toutefois précisé que l'obtention des dotations décrite à l'article 4 au titre du présent Jeu est conditionnée l'achat de deux (2) produits dans la marque Kérastase sur le site sephora.fr ou l'application mobile, tel que détaillé ci-après.

2.2 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Participant.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que toute participation au Jeu est conforme aux conditions du Règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des Participants ainsi que des Participants et l'annulation de leurs dotations.

A ce titre, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la désignation des Participants.

L'Organisateur pourra annuler tout ou une partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des Participants.

S'il s'avère qu'un Participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le Règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le Règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est en outre rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec plusieurs noms/prénoms, adresses e-mail, d'utiliser un mode de participation automatisé ainsi que de participer à partir d'un compte ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte par Participant sera autorisé pour une même personne.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

Tout Participant au Jeu doit disposer d'une adresse e-mail.

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- Avoir 16 ans ou plus ;
- Se connecter sur le Site ou sur l'App ;
- Ouvrir le Jeu en cliquant sur <https://jeu.sephora.fr/kerastase> ou sur la carte dédiée au Jeu sur l'App ;
- Cocher la case "J'ai lu et j'accepte le règlement de jeu" ;
- Cliquer sur "Jouer"
- Cliquer sur l'une des portes numérotées de 1 à 4 ;
- Pour la dotation (viii) uniquement : renseigner son NOM et son PRENOM ;
- Renseigner son adresse e-mail : obligatoire pour toutes les dotations remportées décrites à l'article 4 à l'exception de la dotation (v) décrite au même article pour laquelle le renseignement de l'adresse e-mail est facultatif ;
- Cocher la case « J'ai plus de 16 ans et je souhaite recevoir par e-mail les offres et actualités personnalisées de Sephora via sa newsletter » (facultatif) ;
- Cliquer sur « Je valide » pour la dotation (viii) ou sur « J'en profite » pour la dotation (v) ou sur « Récupérer mon code » pour toutes les autres.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, ou effectuées à l'issue de la Durée du Jeu, ne seront pas prises en compte.

ARTICLE 4. DOTATIONS

Dotations en jeu :

A l'issue de leur participation et parmi les participations conformes au Règlement, tous les Participants ayant participé au Jeu Flip & Win conformément aux modalités de l'article 3 remporteront l'une des dotations suivantes (la « Dotation ») :

(i) Un porte clé charms offert dès 2 produits achetés dans la marque Kérastase*

*Offre strictement personnelle valable une seule fois du 26/10/2026 au 05/11/2026 inclus, dès 2 produits achetés en une seule fois dans la marque Kérastase, sur l'application Sephora France ou sur le site sephora.fr avec le code de l'offre (un seul code utilisable par commande en ligne, hors frais de livraison). Hors services, cartes cadeaux Sephora, produits vendus au profit d'œuvres caritatives et autres exclusions mentionnées sur Sephora.fr ou sur l'application mobile Sephora France. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Hors click & collect et livraison express par coursier. Dans la limite des stocks disponibles.

(ii) Un vanity Kérastase offert dès 2 produits achetés dans la marque Kérastase*

*Offre strictement personnelle valable une seule fois du 26/10/2026 au 05/11/2026 inclus, dès 2 produits achetés en une seule fois dans la marque Kérastase, sur l'application Sephora France ou sur le site sephora.fr avec le code de l'offre (un seul code utilisable par commande en ligne, hors frais de livraison). Hors services, cartes cadeaux Sephora, produits vendus au profit d'œuvres caritatives et autres exclusions mentionnées sur Sephora.fr ou sur l'application mobile Sephora France. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Hors click & collect et livraison express par coursier. Dans la limite des stocks disponibles.

(iii) Un masque de nuit Kérastase offert dès 2 produits achetés dans la marque Kérastase*

*Offre strictement personnelle valable une seule fois du 26/10/2026 au 05/11/2026 inclus, dès 2 produits achetés en une seule fois dans la marque Kérastase, sur l'application Sephora France ou sur le site sephora.fr avec le code de l'offre (un seul code utilisable par commande en ligne, hors frais de livraison). Hors services, cartes cadeaux Sephora, produits vendus au profit d'œuvres caritatives et autres exclusions mentionnées sur Sephora.fr ou sur l'application mobile Sephora France. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Hors click & collect et livraison express par coursier. Dans la limite des stocks disponibles.

(iv) Un mini-sérum Première Kérastase offert dès 2 produits achetés dans la marque Kérastase*

*Offre strictement personnelle valable une seule fois du 26/10/2026 au 05/11/2026 inclus, dès 2 produits achetés en une seule fois dans la marque Kérastase sur l'application Sephora France ou sur le site sephora.fr avec le code de l'offre (un seul code utilisable par commande en ligne, hors frais de livraison). Hors services, cartes cadeaux Sephora, produits vendus au profit d'œuvres caritatives et autres exclusions mentionnées sur Sephora.fr ou sur l'application mobile Sephora France. Offre non

cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Hors click & collect et livraison express par coursier. Dans la limite des stocks disponibles.

(v) -20% de réduction sur votre prochain achat Kérastase, dès 2 produits achetés dans la marque*

*Offre strictement personnelle valable une seule fois du 26/10/2026 au 05/11/2026 inclus, dès 2 produits achetés en une seule fois dans la marque Kérastase, sur l'application Sephora France ou sur le site sephora.fr avec le code de l'offre à renseigner au moment de l'achat (un seul code utilisable par commande en ligne, hors frais de livraison). Hors services, cartes cadeaux Sephora, produits vendus au profit d'œuvres caritatives et autres exclusions mentionnées sur Sephora.fr ou sur l'application mobile Sephora France. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Hors click & collect et livraison express par coursier. Dans la limite des stocks disponibles.

(vi) Un mini sérum 8h Kérastase offert dès 2 produits achetés dans la marque Kérastase*

*Offre valable une seule fois du 26/10/2026 au 05/11/2026 inclus, dès 2 produits achetés en une seule fois dans la marque Kérastase, sur l'application Sephora France ou sur le site sephora.fr avec le code de l'offre (un seul code utilisable par commande en ligne, hors frais de livraison). Hors services, cartes cadeaux Sephora, produits vendus au profit d'œuvres caritatives et autres exclusions mentionnées sur Sephora.fr ou sur l'application mobile Sephora France. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Hors click & collect et livraison express par coursier. Dans la limite des stocks disponibles.

(vii) Un mini sérum Elixir Kérastase offert dès 2 produits achetés dans la marque Kérastase*

*Valable une seule fois du 26/10/2026 au 05/11/2026 inclus, dès 2 produits achetés en une seule fois dans la marque Kérastase, sur l'application Sephora France ou sur le site sephora.fr avec le code de l'offre (un seul code utilisable par commande en ligne, hors frais de livraison). Hors services, cartes cadeaux Sephora, produits vendus au profit d'œuvres caritatives et autres exclusions mentionnées sur Sephora.fr ou sur l'application mobile Sephora France. Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. Hors click & collect et livraison express par coursier. Dans la limite des stocks disponibles.

(viii) Une Wonderbox « Escapade magique » d'une valeur de 299,90 €*

E-Coffret d'une valeur de 299,90 €, valable trois (3) ans à compter du 26/10/2026, pour une (1) nuit de prestige avec petit déjeuner pour deux (2) personnes, dans un hôtel 4 ou 5*, demeure d'exception logement insolite premium... Caractéristiques et conditions d'utilisation à consulter sur le site <https://www.wonderbox.fr/b/escapade-magique>. Si le prix de la réservation est supérieur à la valeur du E-Coffret, le reste à charge sera aux frais du Participant. Toute réservation reste soumise aux conditions générales de Wonderbox et de l'établissement choisi, notamment en matière d'annulation et de remboursement. Transport aller et retour jusqu'au lieu de l'expérience non pris en charge.

Le code promotionnel remporté en Dotation ne sera utilisable que dans les modalités et délais mentionnés dans le présent Règlement. Il est de la responsabilité du Participant de veiller à bien respecter les conditions d'utilisation de la Dotation.

Les Dotations sont nominatives et ne peuvent être cédées ou offertes à des tiers sans l'accord de l'Organisateur. Les Dotations ne sont ni échangeables, ni transmissibles.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation équivalente en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue, sans que cette substitution ne puisse engager la responsabilité de l'Organisateur.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS REMPORTANT UNE DOTATION

A l'issue du Jeu, tous les Participants ayant rempli les conditions de participation détaillées à l'article 3 du Règlement remporteront l'une des dotations détaillées à l'article 4.

S'il s'avérait que les Participants ne répondent pas aux critères du Règlement, leur dotation ne leur serait pas attribuée.

Aucun nom de Participant ne sera communiqué par téléphone, courrier, ou tout autre moyen de communication.

ARTICLE 6. REMISE DES DOTATIONS

Pour les Dotations (i),(ii),(iii),(iv),(vi), (vii) et (viii) décrites à l'article 4, le Participant devra obligatoirement renseigner son adresse e-mail afin de recevoir sa Dotation. Le code promotionnel permettant de bénéficier de la Dotation lui sera envoyé à l'adresse e-mail renseignée lors de sa participation. À défaut, le Participant ne pourra pas recevoir sa Dotation.

Pour la Dotation (v) décrite à l'article 4, le code promotionnel permettant de bénéficier de la Dotation sera indiqué sur l'écran du Jeu. Si le Participant le souhaite, ce code promotionnel pourra également lui être envoyé à l'adresse e-mail qu'il aura renseignée lors de sa participation. La communication d'une adresse e-mail n'est pas obligatoire pour recevoir cette Dotation.

Dès l'apparition du code promotionnel permettant d'utiliser la Dotation, sur l'écran du Jeu, ou sa réception par e-mail, la Dotation dernière pourra être utilisée dans les conditions mentionnées à l'article 4.

Il est de la responsabilité du Participant ayant remporté la Dotation de veiller à la bonne conservation du code promotionnel obtenu afin de pouvoir l'utiliser.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans les cas où le Participant n'aurait pas correctement noté le code promotionnel obtenu à l'issue du Jeu.

Si le code promotionnel de la Dotation est reçu par e-mail, il est de la responsabilité des Participants de veiller à la bonne réception de la Dotation par e-mail, incluant une vérification dans leurs spams.

Il est aussi de la responsabilité des Participants de veiller à l'utilisation de la Dotation dans les délais et conditions mentionnées dans le présent Règlement. A défaut, les Participants seront considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur Dotation.

Toute Dotation ne pouvant être distribuée par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des Participants, d'une modification de ces coordonnées, en cas de non-réclamation de la Dotation dans le délai imparti ou pour toute autre raison imputable au Participant, celle-ci sera considérée comme perdue. La Dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement par le Participant initial.

Aucun nom de Participant ne sera communiqué par téléphone, courrier, ou tout autre moyen de communication.

ARTICLE 7. DONNEES DES PARTICIPANTS

Les données personnelles concernant les Participants au Jeu sont destinées à l'usage de l'Organisateur pour les besoins du Jeu, en particulier son organisation, la prise en compte de la participation du Participant, pour la gestion de l'envoi des dotations, ainsi que dans le cas où le Participant y a consenti pour l'envoi par email d'offres et actualités commerciales sur les produits et services de l'Organisateur.

Les données sont traitées sur le fondement de l'exécution du contrat.

Les informations personnelles dont la fourniture est obligatoire dans le cadre du Jeu sont identifiées par un astérisque ou toute mention équivalente sur le formulaire de participation au Jeu ou, selon les modalités du Jeu, sur le formulaire que l'Organisateur adresse au Participant dans le message prévu à l'article 6 du Règlement. A défaut de renseigner ces informations obligatoires, la participation du Participant ne pourra pas être prise en compte et le Participant ne pourra pas se voir remettre la dotation prévue à l'article 4 du Règlement.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant, d'organiser le sort de leurs données post-mortem, de limitation au traitement, ainsi que d'un droit d'opposition à la réception d'offres commerciales, ce auprès de l'Organisateur, aux coordonnées suivantes :

SEPHORA
41 rue Ybry
92576 Neuilly sur Seine CEDEX
privacy@sephora.fr

En aucun cas, ces informations ne sont conservées à l'issue du Jeu sauf si les Participants donnent leur consentement explicite pour que les informations collectées puissent être utilisées par l'Organisateur, afin de les informer de leurs produits et offres. Ces informations seront conservées pour une durée limitée, correspondant à la finalité du traitement.

Pour exercer le droit d'opposition à la prospection commerciale, le Participant pourra également cliquer sur le lien hypertexte de désabonnement présent dans chaque communication adressée par courrier électronique par l'Organisateur.

Pour plus d'informations et connaître ses autres droits, le Participant est invité à consulter la Politique « Données personnelles et cookies » disponible sur le Site de l'Organisateur : www.sephora.fr. »

Pour en savoir plus sur ses droits et sur la manière de les exercer, le Participant est invité à consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, le Participant peut adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

En outre, l'Organisateur n'est pas responsable en cas notamment de :

- Problèmes de liaison téléphonique,
- Problèmes de matériel ou logiciel,
- Destruction des informations fournies par des Participants pour une raison non imputable à l'Organisateur,
- Perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

L'Organisateur se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis d'écourter, de proroger, de modifier, d'annuler ou de suspendre le Jeu en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Sephora est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur le contenu du Site de Sephora, et ses applications mobiles, (en ce compris sans que cette liste soit limitative : logo, images, illustrations, sons, textes, éléments graphiques, sonores, vidéo, icône, mise en page, charte graphique...), ou a acquis régulièrement les droits/autorisations permettant leur

exploitation. Toutes les marques et/ou logos reproduits sur le Site de Sephora, et ses applications mobiles, sont la propriété exclusive soit de Sephora, soit d'une société du groupe Sephora, soit de leurs prestataires, partenaires ou fournisseurs. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, de ces éléments est strictement interdite, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Les Participants s'engagent à fournir les informations et éléments nécessaires à leur participation au Jeu, destinées à être remis à l'Organisateur, et autorisent expressément l'Organisateur à les exploiter pour les besoins du Jeu notamment pour toute utilisation mentionnée dans les principes du Jeu, pour la communication et plus généralement pour la promotion du Jeu, de l'Organisateur, de ses marques, et/ou de ses produits et services sur le ou les Site(s), applications mobiles et comptes réseaux sociaux de Sephora.

Les Participants déclarent expressément (i) ne pas être liés par un contrat exclusif leur interdisant la participation au Jeu et avoir la pleine capacité pour consentir les présentes autorisations, qui demeureront valables même en cas de changement de leur état civil et (ii) être seuls responsables de leurs attitudes et propos tenus dans le cadre et/ou à l'occasion du Jeu et/ou de l'obtention de la Dotation, attestent de leur véracité et justesse et qu'ils sont le reflet honnête de leurs opinions, convictions ou expériences, le cas échéant, et garantissent qu'ils ne portent pas atteinte de quelque manière que ce soit aux droits des tiers et/ou ne sont pas contraires de quelque façon que ce soit aux lois et règlements en vigueur.

Ces autorisations sont données librement et à titre gracieux pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de participation au Jeu et pour le monde entier. Passé ce délai, les Participants sont informés et acceptent expressément que les contenus relatifs au Jeu ne seront pas retirés des sites internet et des « feed » chronologiques des comptes réseaux sociaux et pourront être archivés tels qu'initialement publiés dans les rubriques dédiées à cet effet. En outre, ces autorisations sont données sans limitation de durée i) pour la communication institutionnelle et interne de l'Organisateur, ii) à des fins culturelles, de formation, d'enseignement et **d'information**, tels que rétrospectives, livres, expositions et films documentaires, et iii) à des fins d'archivage.

ARTICLE 11. MISE A DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le Règlement est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur le Site et l'App Sephora France durant le Jeu.

ARTICLE 12. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

L'Organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du Règlement. Toute modification du Règlement sera portée à la connaissance des Participants sur le Site et sur l'App Sephora France.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE ET CONTESTATION

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent Règlement sont soumis au droit français, sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du Participant.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu, qui ne serait pas réglé par un mode alternatif de règlement des litiges, sera soumis aux juridictions françaises compétentes.